



UNIVERSITÉ  
LAVAL

Université  
de Montréal



UNIVERSITÉ DE  
SHERBROOKE

Politique N° 2

### Déclaration des incidents techniques lors des entrevues de type MEM

Date d'adoption	27 février 2024
Date d'entrée en vigueur	1 <sup>er</sup> mars 2024
Date de la modification	
Instance responsable	Comité de coordination MEMFI
Instance approbatrice	Comité central de gestion MEMFI

Cette politique s'adresse aux personnes candidates aux programmes de doctorat de médecine qui effectueront les mini-entrevues multiples francophones intégrées (MEMFI).

Un incident technique significatif peut survenir durant une entrevue MEM. La personne évaluatrice doit en être informée afin qu'elle en soit consciente et puisse déterminer si l'incident a eu un impact sur son évaluation.

#### Incident technique

Un incident technique peut être, par exemple : la perte de visuel, la perte de son ou le gel d'écran.

Cependant, de brefs problèmes audio ou visuels peuvent survenir, mais ils ne constituent pas automatiquement un incident technique significatif devant être déclaré.

#### Responsabilité de la personne candidate

La personne candidate est responsable de signaler tout incident technique significatif qui survient durant son entrevue. Aucune mesure ne pourra être prise pour une personne candidate qui déclare un incident technique après avoir effectué son entrevue.